Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AB2M (Agri Bio Energie Méthanisation du Maine)
la Rivière
53250 Javron-les-Chapelles

V/REF :
N/REF : 2011 B 320 / 2012-A-1870

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 21/06/2012,

Requête
- en date du 18/06/2012 sollicitant un délai pour tenir l'AGO devant statuer sur les comptes clos au 31/12/2011

Ordonnance du président en date du 25/06/2012
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes en date du 30/09/2012

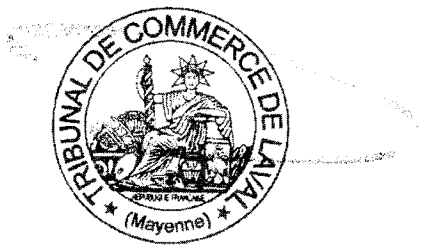
Concernant la société

AB2M (Agri Bio Energie Méthanisation du Maine)
Société par actions simplifiée
la Rivière
53250 Javron-les-Chapelles

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-1870 le 26/06/2012

R.C.S. LAVAL 533 730 651 (2011 B 320)

Fait à LAVAL le 26/06/2012,
LE GREFFIER



REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE

(Article R.225-64 du code de commerce)

Le soussigné,

GAEC DES FORETS, société civile au capital de 221 550 €, Siège social " La TOUCHE " 53300 AMBRIERES LES VALLEES, immatriculée au RCS de LAVAL sous le N°399 250 059 représentée par M. FORET Patrick, Gérant,

Agissant en qualité de Président de la Société AB2M, Société par actions simplifiée au capital de 491 000 euros, dont le siège social est situé « La Rivière » 53250 JAVRON LES CHAPELLES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le N° 533-730-651, a l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 31/12/2011 les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2012.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

Une assemblée générale extraordinaire est programmée pour la fin du mois de septembre 2012.

Le comité de direction souhaiterait convoquer l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes annuels à la même date que l'assemblée générale extraordinaire, pour ne convoquer les actionnaires qu'une seule fois (286 actionnaires).

C'est pourquoi, le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier exceptionnellement d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés et d'une assemblée générale extraordinaire à la même date, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à JAVRON LES CHAPELLES
Le 18/06/2012

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE
REÇU
LE 21 JUIN 2012
53000 LAVAL

Le président

Le GAEC DES FORETS

Représenté par M. FORET Patrick

GREFFE LAVAL 2012 2678 1037

ORDONNANCE

Nous, Serge FAGUIER, Vice-Président, faisant fonction de Président en remplacement de Mr Blaise ZAGO, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL,
Assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier

Vu la requête, présentée par la société GAEC DES FORETS, société civile au capital de 221 500.00 Euros dont le siège social est à la Touche 53300 Ambrières-les-Vallées, immatriculée au RCS de Laval sous le numéro 399 250 059 représentée par Mr FORET Patrick, Gérant agissant en qualité de Président de la Société AB2M, société par actions simplifiée au capital de 491 000 Euros dont le siège social est situé à La Rivière 53250 Javron-les-Chapelles, immatriculée au RCS de Laval sous le numéro 533 730 651.

Vu l'article L.225-100 et R.225-64 du Code de Commerce,

Autorisons le report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Au plus tard le 30/09/2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31/12/2011.

Fait à LAVAL, le 25 JUIN 2012

Le Greffier

Patrick GUICHAOUA

Le Vice-Président

Serge FAGUIER